

FICHE INSCRIPTION SAISON 2011/2012 ADHESION AU CLUB

CHEQUE.....
ESP.....
AUTRE.....
MAILLOT OUI NON

TARIF

Licences* (Rayer la mention inutile)
Athlé Compétition*
Athlé Découverte*
Athlé Running*



B.C.I.ATHLETISME

Stade "Roger Boudin" Villevieille – 84800 L' Isle sur la Sorgue.

TEL 04 90 38 62 50 email : bci@athletisme-isle-sur-la-sorgue.fr

Site : <http://athletisme-isle-sur-la-sorgue.fr>

N° de licence (si renouvellement)

Nouvelle adhésion:

Nom: _____ Prénom: _____ Sexe* : F M

Date de naissance: _____ Lieu de naissance : _____

Nom du responsable (si mineur) _____

Adresse complète : _____

Code Postal Ville: _____

N° de téléphone _____ E-mail : _____

Les informations du Club vous seront communiquées via cette adresse
si vous souhaitez les recevoir par courrier postal cochez ici ☐

Profession des parents (si mineur) _____

Certificat médical: VOIR AU VERSO (Article L3622 et suivants du Code de la Santé Publique)

Pour les licences Athle compétition, Athle running et Athle découverte, le soussigné certifie avoir produit un certificat médical attestant l'absence de contre-indication à la pratique de l'athlétisme en compétition datant de moins de 3 mois.

Loi « Informatique et libertés » (Loi du 6 janvier 1978) Le soussigné dispose d'un droit d'accès et de rectification aux informations portées sur sa fiche individuelle. Ces informations sont destinées à la FFA et peuvent être communiquées à des tiers sans limitation. Si vous ne le souhaitez pas, veuillez cocher la case ci-contre: ☐ (l'absence de réponse vaut acceptation)

Le titulaire d'une licence fédérale s'engage à respecter les statuts et règlements de la FFA et FIA cf: www.athle.com

Assurance (Art L321-1 L321-4 L321-5 L321-6 du code du sport)

La responsabilité du club est garantie par contrat Responsabilité civile proposé par la FFA auprès de la Sauvegarde.

Le licencié bénéficie d'une assurance individuelle Accident de base et Assistance couvrant les dommages corporels auxquels peut l'exposer la pratique de l'athlétisme lors de l'obtention de la licence fédérale.

Le soussigné déclare expressément avoir pris connaissance des garanties optionnelles proposées (option 1 et 2) complémentaires (cf. tableau figurant au dos de la notice d'information). ATTENTION: CE DOCUMENT COMPREND LA NOTICE D'INFORMATION QUI PRECISE LES 2 OPTIONS COMPLÉMENTAIRES QUI PEUVENT ÊTRE SOUSCRITES PAR L'INTERMÉDIAIRE L'ASSUREUR AU MOMENT OÙ VOUS RECEVREZ VOTRE LICENCE

Je sollicite mon inscription ou l'inscription de mon fils/ ma fille* _____ au Club d'Athlétisme du Boxeland Club Islois et je m'engage à respecter les statuts de cette Association.
J'autorise mon fils/ ma fille* à participer aux sorties, à être transporté(e) et autorise le représentant du BCI à prendre les mesures nécessaires en cas d'urgence.
En outre, j'atteste avoir pris connaissance du règlement intérieur et je m'engage à le respecter en toutes circonstances. Notamment la participation aux compétitions importantes. (cf. Règlement Intérieur « la vie du Club »

Droit à l'image : Le soussigné autorise LE BCI athlétisme à utiliser son image sur tout support destiné à la promotion des activités du club
Cette autorisation est donnée à titre gracieux Si vous ne le souhaitez pas, veuillez cocher la case ci-contre: ☐ (l'absence de réponse vaut acceptation)

SIGNATURE

Des Parents ou du représentant légal

Si licencié mineur

* Rayer la mention inutile

SIGNATURE

DU LICENCIÉ

DATE

SAISON 2011/2012

Certificat Médical

pris en application des articles L. 231-2 et L. 231-3 du Code du Sport
(Licences Athlé Compétition, Athlé Découverte et Athlé Santé Loisir – option Running)

Je soussigné, Docteur : _____

Demeurant à _____

Certifie avoir examiné ce jour M. / Mme / Melle _____

Né(e) le : ____ / ____ / ____ Demeurant à : _____

Et n'avoir pas constaté, à ce jour, de contre-indication à la pratique de l'Athlétisme en compétition.

Je l'informe de l'obligation de déposer auprès de l'Agence Française de Lutte contre le Dopage un dossier d'Autorisation d'Usage à des fins Thérapeutiques en cas d'utilisation, même ponctuelle, de produits susceptibles d'entraîner une réaction positive lors d'un contrôle antidopage

.

Fait à _____ Le

Cachet et Signature.

.



B.C.I.ATHLETISME

Fondé en 1931

AGREEMENT JEUNESSE ET SPORT N°9472 N° SIREN 453105116

Stade "Roger Boudin" Villevieille – 84800 L'Isle sur la Sorgue.

TEL 04 90 38 62 50 email: bci@athletisme-isle-sur-la-sorgue.fr

Site: <http://athletisme-isle-sur-la-sorgue.fr>

Adresse postale : **BP 80076 84801 L'ISLE SUR LA SORGUE CEDEX**

REGLEMENT INTERIEUR

VOUS SOUHAITEZ VOUS INSCRIRE AU CLUB !

Vous êtes les bienvenus, mais sachez que le club (le plus ancien de Provence) a ses traditions et son image de marque : la rigueur, la discipline, la vertu du travail et celle de la patience, le respect de l'adversaire, l'amitié du partenaire, l'amour du maillot, le tout dans la bonne humeur... **il faudra les respecter.**

Les dirigeants, les entraîneurs-animateurs sont tous **des bénévoles**, ils vous offrent leur temps, leur patience, leur compréhension, leur bonne volonté et leur haute compétence; ils sont à même d'attendre de vous : présence régulière, correction, attention aux directives, tenue et langage corrects.

Pratiquer l'athlétisme, sport le plus dur, le plus pur par son esprit, le plus exaltant par ses résultats, vous demandera : patience, courage, persévérance, abnégation... qualité du vrai champion.

Que trouverez-vous au Club en compensation ? Demandez aux anciens, ils sauront vous répondre et vous le découvrirez de séance en séance et d'année en année.

Merci de votre confiance, nous essayerons de ne pas vous décevoir.

MATERIEL.

Par ses propres moyens d'abord, puis avec l'aide des instances municipales, le Club s'est constitué un équipement en matériel de bon niveau. Ce matériel coûte très cher, si vous voulez disposer de ce matériel performant, soignez le, il n'est pas toujours renouvelable, prenez en soin au cours des entraînements et compétitions, rangez le après usage.

VIE AU CLUB.

En adhérant au Club, vous vous engagez à participer aux compétitions inscrites au calendrier (cross country, piste), il y en a pour tous les niveaux.

La présence aux compétitions officielles et importantes pour le Club (départementaux, Challenge par équipe, les interclubs ...) est obligatoire dans la mesure où vos capacités le permettent.

La participation aux compétitions exige le port du maillot du Club.

Ces compétitions exigent des déplacements onéreux dont l'organisation est difficile pour le Club, **vous vous manifesterez à l'avance pour confirmer votre participation**

Les entraînements réguliers sont nécessaires pour progresser, votre présence y sera contrôlée, une trop longue absence non justifiée sera signalée à votre famille ; le seul fait de venir au stade ou aux alentours ne peut se substituer à une séance d'entraînement et ne doit pas servir de prétexte.

Les entraînements se font dans le cadre des horaires officiels du Club.

Toute sortie du stade hors de la présence d'un entraîneur dégagera la responsabilité du Club.

Pour les compétitions nécessitant un hébergement, une participation financière pourra être demandée à l'athlète.

STAGES.

L'inscription à un stage est soumise à l'approbation du comité directeur du Club.

INSCRIPTIONS.

Les montants des cotisations annuelles couvrent la période du 1er septembre de l'année en cours au 31 aout de l'année suivante.

Ils sont fixés chaque année par le Conseil d'Administration.

L'adhésion au Club est obligatoire pour participer aux entraînements et compétitions et conduit à l'acceptation du règlement intérieur.

Le non respect de celui-ci peut entraîner la radiation de l'athlète par le conseil d'administration du Club.

HORAIRES DES ENTRAÎNEMENTS.

Ils sont précisés et affichés chaque année lors de la reprise des entraînements.

Pour les catégories : minimes, cadets, juniors, seniors le Club fonctionne toute l'année y compris pendant les vacances scolaires.

A la fin des entraînements, les enfants seront remis à toute personne se réclamant de la garde sans contrôle préalable de la part du club.

UTILISATION DES INSTALLATIONS DU STADE

L'entrée et l'utilisation du stade Roger BOUDIN pendant les horaires d'entraînements sont réservées aux seuls adhérents de l'association licenciés auprès de la FFA.

Toute demande d'utilisation pendant ces créneaux horaires doit être faite auprès des dirigeants et une adhésion au club est obligatoire.

En fonction du nombre d'athlètes, Les entraîneurs se réservent le droit d'interdire l'accès momentanément.

TELEPHONE DES PRINCIPAUX ENTRAÎNEURS.

☎ Local du Club :	04.90.38.62.50	<i>Aux heures d'entraînements.</i>
☎ Christian BAUSSARON :	04.90.20.00.60	
☎ Claire BAUSSARON :		
☎ Jacques CULLIER :	04.90.20.66.58	<i>Avant 21 h.</i>
☎ Christophe BERGES		
☎ Christophe TABUTEAU :	04.90.20.86.36	<i>de 21h à 22h</i>
☎ Florian CULLIER		